

**Contact:** **Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01**  
**Date:** **30/09/2015**  
**Reference:** **BEUC-PR-2015-019**

## **Union des marchés des capitaux: les consommateurs mis sur la touche**

La Commission européenne a lancé aujourd’hui un plan d’action visant à diminuer la dépendance des entreprises envers les banques et à diversifier leurs sources de financement à travers les 28 Etats membres de l’UE. Certaines mesures ont pour objectif d’inciter les consommateurs à investir davantage dans les marchés financiers.

Pour que ce projet soit couronné de succès, il est primordial pour le Bureau européen des Unions de Consommateurs (BEUC) d’introduire des actions concrètes afin de protéger les petits investisseurs. La promesse de passer à loupe les règles actuelles de protection des consommateurs d’ici la fin 2018 ne répond pas à une telle attente.

La complexité des produits financiers, les ventes abusives et les mauvais conseils causent toujours du tort aux petits investisseurs et nécessitent davantage de mesures.

Une union des marchés des capitaux devrait inclure les points suivants relatifs aux consommateurs :

- Améliorer et harmoniser les règles de protection des investisseurs pour toutes les épargnes et tous les produits d’investissement (y compris les plans de pension, actions et obligations) ;
- Renforcer la supervision et l’exécution sur les marchés financiers de détail ;
- Promouvoir le développement et la vente de produits d’investissement simples et standard ;
- Proscrire l’incitation dans tout conseil en investissement.

Monique Goyens, Directrice générale du BEUC, a commenté :

« Si la Commission a l’intention d’encourager les consommateurs à en pincer pour les marchés financiers, c’est sur une meilleure protection des investisseurs qu’il faut s’attarder en premier.

« Evincer les besoins des consommateurs de son projet phare relatif aux marchés financiers serait une négligence de la part de cette Commission. Un accès facilité aux marchés des capitaux européens devrait aller de pair avec la garantie que les consommateurs ne sortent pas perdants quand ils investissent leur épargne. Cette proposition doit être améliorée pour éviter de mauvaises surprises aux consommateurs lorsqu’ils tâtonnent dans l’union des marchés des capitaux.

« Convaincre les consommateurs d’investir dans ce marché des capitaux sans limites, c’est mettre la charrue avant les bœufs. Il est impératif de commencer par rétablir la confiance envers les marchés financiers. Les propres chiffres de la Commission parlent d’eux-mêmes : 57 % des produits d’investissement vendus aux consommateurs sont inappropriés, et seulement 1 consommateur sur 3 fait confiance à son conseiller financier. La condition première pour que les consommateurs jouissent pleinement des marchés des capitaux est d’offrir un accès à des produits simples et à des conseillers financiers fiables. »

FIN

**Notes:**

1 Cf. notre [lettre](#) au Commissaire Hill détaillant les demandes des organisations de consommateurs pour l’union des marchés des capitaux.

2 [http://ec.europa.eu/consumers/financial\\_services/reference\\_studies\\_documents/docs/investment\\_advice\\_study\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/consumers/financial_services/reference_studies_documents/docs/investment_advice_study_en.pdf)

**Bureau Européen des Unions de Consommateurs AISBL | Der Europäische Verbraucherverband**

Rue d’Arlon 80, B-1040 Brussels - Tel. +32 (0)2 789 24 01 -

press@beuc.eu - www.beuc.eu - www.twitter.com/beuc

EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45



This press release is part of an activity which has received funding under an operating grant from the European Union’s Consumer Programme (2014-2020).